



NOUVELLES MATINALES 2021

COMPTE-RENDU DE LA SESSION 6 DU 25 JUIN 2021

La sixième session du cycle des « Nouvelles Matinales » proposé par l'association « Bois des Alpes™ » s'est tenue le vendredi 25 juin 2021 en visio-conférence, 11 personnes y ont participé. Cette session a été consacrée à l'étude de l'organisation et la pérennisation des stocks de bois constituant la gamme standard « Bois des Alpes » et faire en sorte qu'ils soient toujours disponibles.

En introduction, le tableau récapitulatif des sections de la gamme standard « Bois des Alpes » est amendé avec l'ajout de la précision de la siccité à 12 %.

Les sections de bois sec à 18 % pourront être légèrement supérieures à celles des bois secs à 12 %.

Sections bois vert tombant de scie brut

55/107 – 55/132 – 55/157 – 55/185 – 55/210 – 55/230

Sections bois brut sec à 12%

50/103 – 50/128 – 50/153 – 50/180 – 50/205 – 50/225

Sections bois raboté sec à 12%

45/100 – 45/125 – 45/150 – 45/175 – 45/200 – 45/220

Pour rappel, le schéma de l'organisation de la deuxième transformation du bois tel qu'il a été validé par les participants des sessions précédentes est présenté page suivante.

Bois tombant de scie : sections 55/107, 55/132, 55/157, 55/185, 55/210, 55/230 | longueurs de 3,00 à 6,00 m au pas de 0,50 m

Classement visuel ou mécanique : C18, C24, C30, ...

Tri selon usage

Panneaux ossature bois
(COB et FOB)

Ossature (C18 - C24)
Tri par longueurs

Bois Lamellé-Collé
(BLC)

Lamelles (C24 - C30)

Tri par choix : industriel non visible

ou architectural visible

Confection paquets baguettés (rablettes)

Longueurs 3 m, 5 m, 6 m

Confection paquets baguettés

Autres longueurs

Confection paquets baguettés

Séchage à 12 %

Séchage à 12 %

Aboutage structural

Rabotage

Collage structural

Rabotage

Usinages éventuels

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Finitions éventuelles

Emballage

Expédition

Bois Massif (BM)

Séchage à 18 %

Rabotage

+ coupe à longueur à la demande

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Emballage

Expédition

Bois Massif Abouté (BMA)

Aboutage

Rabotage

+ coupe à longueur

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Emballage

Expédition

Bois Contre-Collé (BCC)

Aboutage

Rabotage

+ coupe à longueur

Collage

Rabotage

+ coupe à longueur

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Emballage

Expédition

Sections rabotées : 45/100, 45/125, 45/150, 45/175, 45/200, 45/220.

La discussion s'engage sur les difficultés rencontrées pour trier les bois destinés à la fabrication de lamellé-collé qui doivent impérativement être sans flache et purgés des nœuds ou entre-écorces qui sont passés au classement mécanique mais ne sont pour autant pas acceptables sur du lamellé-collé.

Dans la période de crise actuelle sur les approvisionnements en bois brut et en bois lamellé-collé en provenance de l'étranger et suite au travail effectué par les différents acteurs de la prescription (COFOR, FIBOIS AuRA et FIBOIS SUD), il apparaît que la demande en Bois des Alpes™ s'accroît très rapidement et qu'il devient urgent que la filière forêt-bois alpine se mette en ordre de charge pour produire efficacement, la question du stockage se posera dans un second temps, sachant que, dans le contexte actuel, il faut environ 2 ans pour mettre en place une ligne de sciage.

Les groupements de deuxième transformation

La discussion montre la complexité du problème que pose l'objectif d'amélioration de la productivité de la séquence de deuxième transformation.

Progressivement se dégage l'idée que la création de sites spécifiques où seraient gérées les opérations qui ralentissent la production de la scierie d'une part, et celle du lamelliste d'autre part, peut avoir de la pertinence, notamment en permettant aux scieurs dont la production est faible (quelques milliers de m³ par an) de participer au flux de production de la gamme standard « Bois des Alpes » sans être confrontés à l'obligation de réaliser des investissements qui dépassent leur capacité financière.

Les opérations qui pourraient être regroupées sur ces sites, après la sortie des bois de la scierie et avant leur expédition chez l'utilisateur (lamelliste ou charpentier), sont le classement mécanique, l'affinage du tri par scanner selon les utilisations finales (ossatures ou lamelles, bois vu ou non-vu), le séchage à 18 % ou 12 %, le rabotage, la coupe de longueur, le traitement de préservation éventuel (selon les essences et les classes d'emploi en œuvre) et l'emballage avec les opérations de dépilage et d'empilage nécessaires pour la pose et l'enlèvement des baguettes.

Les gains de productivité obtenus devront être suffisants pour compenser tous les coûts induits (transport, gestion, etc ...).

Il serait rationnel que ces sites, où s'effectuera notamment le séchage, soient à proximité de sites de production de chaleur, voire d'électricité et qu'ils disposent des capacités de stockage correspondant aux besoins de leur clientèle.

Ce sont donc des études au cas par cas, par bassins de production et selon les partenaires impliqués, qui permettront d'identifier le « bon » format de ces sites.

Une enquête approfondie devra être conduite individuellement auprès de chaque entreprise concernée par la démarche de production de la gamme standard « Bois des Alpes » pour identifier la manière dont elle souhaite s'y intégrer en fonctions de ses capacités de production actuelle et de ses ambitions.

Les caractéristiques des stocks

Il serait nécessaire de disposer de stocks de pré-séchage – surtout pour le sapin – afin que la siccité des bois de provenances différentes s'homogénéise avant d'entrer au séchoir.

Il est évidemment indispensable que les stocks soient sous abri dans des locaux dont l'atmosphère puisse éventuellement être contrôlée pour que la siccité des bois reste stable.

La définition des quantités à stocker dépendra essentiellement du dynamisme du marché, des capacités de production et des caractéristiques des bois principalement recherchées (ossature ou lamelles, essences, sections et longueurs préférentielles). Il faudra mettre en place des solutions susceptibles d'évoluer aisément.

La plateforme numérique de commercialisation

Il s'agirait plutôt d'une plateforme d'échanges d'information entre les acteurs de la filière concernés, depuis les propriétaires forestiers jusqu'aux entreprises de construction, permettant d'une part de les informer à tout moment sur l'état des stocks disponibles et d'autre part d'enregistrer les besoins à venir au fur et à mesure de l'apparition des projets.

Cette plateforme numérique pourra aussi être une vitrine à l'attention d'acteurs de la construction moins directement concernés : les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre, les institutions, les entreprises du bâtiment, voire le grand public.

Les structures juridiques

Le choix de la structure juridique des groupements de deuxième transformation, répartis sur le territoire du massif alpin selon des paramètres de pertinence qui restent à identifier, sera essentiellement lié aux exigences des établissements financiers qui accompagneront les investissements mobiliers et immobiliers, selon l'importance des opérations, l'implication des acteurs, en termes de responsabilité notamment, et l'intégration éventuelle de personnes publiques.

Il apparaît que les structures juridiques les plus fréquemment choisies pour ce type d'opération sont : l'association, le groupement d'intérêt économique (GIE) et la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Dans ce dernier cas, la Fédération Nationale des SCOP et des SCIC peut être sollicitée.

Le cas de la plateforme numérique sera probablement différent dans la mesure où elle a vocation à être unique sur l'ensemble du territoire alpin, peut-être même étendue aux territoires de proximité comme la bande littorale méditerranéenne et son potentiel de bois de construction en pin d'Alep. Elle est donc susceptible de regrouper un cercle d'acteurs plus important que la simple réunion des acteurs des groupements de deuxième transformation.

Ces structures sont faites pour améliorer très sensiblement la productivité du processus global d'approvisionnement et de transformation de la ressource forestière alpine dans la filière bois locale. Elles n'ont pas vocation à produire un profit qui serait distribué à des actionnaires.

Conclusions

Les participants conviennent que, pour poursuivre l'élaboration du projet dont les contours commencent à se dessiner, il devient nécessaire d'enquêter auprès de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire alpin pour leur présenter l'état d'avancement de ce projet et pour recenser ceux qui seraient susceptibles d'être intéressés afin de poursuivre la démarche avec des données d'entrée plus concrètes.

Il conviendrait d'expliquer quel sera le marché de demain, avec des quantifications qui permette de se projeter et de comprendre quels seront les produits attendus par le marché et en quelles quantités.

Il est très important que les différents acteurs apprennent à se connaître, identifient les contraintes qui pèsent sur chacun pour construire ensemble une capacité de répondre aux besoins de la collectivité.

Il y aura du travail pour tous, si on fait des bons produits ! (Fredo Blanc).

FIN DU COMPTE-RENDU

IMPORTANT : Le calendrier des prochaines Matinales a été significativement modifié, il est maintenant le suivant :

- Session 7 le 5 novembre : l'optimisation de toute la chaîne de production ;
- Session 8 le 17 décembre : la commercialisation et la communication ;
- Session 9 le 21 janvier 2022 : le choix de la structure juridique appropriée en lien avec les opportunités de financement ;
- Session 10 en février ou mars 2022 : événement de présentation de la gamme standard « Bois des Alpes ».

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX, VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

RENDEZ-VOUS LE VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021

Olivier GAUJARD – 06 03 33 07 29 – gaujard.olivier@wanadoo.fr